

Délégation départementale des Landes

Pôle Animation Territoriale et Parcours de Santé
Territoire de Santé Landes

Affaire suivie par : Maryline LONGO

Tél. secrétariat : 05 58 46 63 69
Fax : 05 58 46 63 72

Courriel : ars-dd40-adel@ars.sante.fr

Mont-de-Marsan, le **18 JUIN 2020**

Mesdames et Messieurs les médecins généralistes
Mesdames et Messieurs les médecins spécialistes

Docteur,

En application du décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 relatif à la désignation des médecins agréés, je suis amenée à revoir la liste des médecins agréés.

Si vous êtes âgé de moins de 73 ans, que vous exercez depuis plus de 3 ans, vous pouvez être médecin agréé.

Vous serez dès lors habilité à effectuer l'examen médical nécessaire à l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie dans la fonction publique, de même qu'à fixer les taux d'invalidité en fonction du barème du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Il s'agit d'une mission de contrôle et d'expertise, réglementée par les articles 100 à 108 du Code de Déontologie Médicale. Il vous sera demandé d'effectuer un rapport d'expertise et le règlement de celui-ci correspond à la formule qui suit :

- en tant que médecin généraliste : $(Cs + MCG) \times 2$ soit le tarif conventionnel d'une consultation à laquelle s'ajoute une majoration et le total multiplié par 2 ;
- en tant que médecin spécialiste : $(Cs + MPC) \times 2$ soit le tarif conventionnel d'une consultation à laquelle s'ajoute une majoration et le total multiplié par 2.

Les médecins agréés sont également susceptibles de procéder à des contre-visites afin de fournir des avis médicaux aux administrations.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez exercer cette fonction de médecin agréé, je vous prie de trouver ci-joint, une fiche réponse à me retourner dûment complétée et signée avant le 20 juillet 2020.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie de croire, Docteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Délégation Départementale des Landes
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine,


Didier COUTEAUD